

POLITIQUE DE REMUNERATION

CADRE GENERAL

La politique de rémunération a pour objet de formaliser la politique de fixation de la rémunération chez CALAO FINANCE. Elle couvre tous les aspects de la rémunération.

La rémunération des collaborateurs est fixée par la Direction Générale en liaison, si nécessaire, avec le Conseil d'Administration.

Cette procédure a pour but d'encadrer la rémunération des collaborateurs afin qu'elle ne soit pas une source de risque pour CALAO FINANCE.

Les fonctions principalement concernées par l'encadrement des rémunérations sont :

- gestion des FIA de capital-investissement
- fonctions commerciales
- fonctions back office

Les fonctions de conformité et de contrôle interne étant externalisées, elles n'entrent pas dans le champ d'application de la procédure.

PRINCIPES GENERAUX

La politique de rémunération vise à s'assurer de l'engagement des collaborateurs de CALAO FINANCE dans le cadre d'une gestion appropriée des risques.

Elle comprend une partie fixe, une partie variable, des primes exceptionnels et des avantages comme le « carried interest ».

En complément, le personnel concerné intervenant dans la gestion ou le contrôle des produits financiers ayant pour objectif l'investissement durable, les évaluations et objectifs individuels incluront des éléments qualitatifs et quantitatifs en lien avec l'atteinte ou non des objectifs d'investissement durable fixés.

Les évaluations et rémunérations du personnel concerné seront déterminées en fonction de l'atteinte de ces objectifs.

La directive AIFM pose un certain nombre de principes visant à éviter que les dispositifs de rémunérations variables ne conduisent les personnes concernées à prendre des risques excessifs en vue de maximiser leurs bonus.

Les dispositions prises par CALAO Finance en matière de rémunération visent à assurer une cohérence entre les comportements des collaborateurs et les objectifs à long terme de la société de gestion et notamment, à les dissuader de prendre des risques jugés excessifs et inacceptables par l'entreprise.

DEVELOPPEMENT DURABLE

Bien que CALAO FINANCE intègre dans sa politique d'investissement, les caractéristiques environnementales ou sociales de ses investissements, cette analyse et la construction du portefeuille ne sont pas assorties d'objectifs et de contraintes spécifiques, notamment sur le risque de durabilité des portefeuilles.

La politique d'investissement vise à sélectionner des entreprises de croissance et d'innovation notamment dans le domaine de la gestion de l'eau, de la sécurité informatique, de la transition agroécologique et de l'efficacité énergétique.

Au regard de la taille de CALAO FINANCE et dans le cadre d'une approche pragmatique, les évaluations et rémunérations du personnel intégreront des critères de développement durable avec les caractéristiques environnementales ou sociales, dans un cadre progressif d'ici fin 2025.

En complément, le personnel concerné intervenant dans la gestion ou le contrôle des produits financiers ayant pour objectif l'investissement durable, les évaluations et objectifs individuels incluront des éléments qualitatifs et quantitatifs en lien avec l'atteinte ou non des objectifs d'investissement durable fixés.

Les évaluations et rémunérations du personnel concerné seront déterminées en fonction de l'atteinte de ces objectifs.

La gestion des risques de durabilité est intrinsèquement liée à l'activité de CALAO FINANCE pour qui il est impératif de prendre en compte ces enjeux de long terme dans sa stratégie d'investissement.